

**Conseil d'école**  
**Jeudi 7 novembre 2019**

**Présents :**

Mme Maryline LEVEQUE, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'École  
Mme Hélène CORDOEIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population de la ville de Mandres-les-Roses

Mmes Djaouida BEAUMER, Dorothée BOYER, Hélène DALISSON, Cécile GIRAUT, Sandrine LARGER, Sabine POTIER, Marine ROULLIER, Claire RUBI, Isabelle WAGNER, représentantes de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE

Mmes Magali BOUKHERS, Coralie MOIROD, Céline BOELEN, Audrey LE ROCH, Pauline JOSSET, Antinéa WEISSE, Vanessa BENICHO, Anassika LEMPEREUR, Céline TOUZAIN, Stéphanie GUIMARD, Nathalie POPHILLAT, Marion BOUVIER, Anne-Claire MANGE, Céline PHONETHIPSVADS, Brigitte DESROCHES, Donia BIRECHE, enseignantes

M. Pierre DEBAS, Bruno GAILHAC, enseignants

**Excusés :**

M. Didier FABRE, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Mme Mallorie SALOMÉ, enseignante

Mme Stéphanie ANGENARD, Psychologue Scolaire

**Président de séance :** Bruno GAILHAC

**Secrétaires de séance :** Anne-Claire MANGE, Stéphanie GUIMARD

**Ordre du jour :**

1. **Bilan de la rentrée 2019 (effectifs, structure, fonctionnement)**
2. **Travaux**
3. **Présentation et vote du règlement intérieur**
4. **Projet d'école**
5. **Coopérative**
6. **Sorties scolaires**
7. **Sécurité**

**Propos introductif**

Tour de table afin que chacun puisse se présenter.

1. **BILAN DE LA RENTRÉE 2019**

L'élection de nouveaux représentants s'est déroulée, grâce à l'implication de ceux-ci, le vendredi 12 octobre 2019.

On note une participation en hausse :

350 votants sur 543 inscrits

12 enveloppes vides,

1 enveloppe avec signe distinctif,

**35 bulletins annotés (Pour rappel : toute inscription sur un bulletin le rend nul),**

soit 48 votes nuls ou blancs

**Taux de participation de 64,35 % (52,33% en 2018)**

*Nous espérons que la collaboration entre les représentants des parents d'élèves et l'équipe enseignante se poursuivra aussi bien que l'année passée.*

*Il faudra réfléchir pour l'année prochaine au maintien des élections en présentiel ou au passage d'un vote uniquement par correspondance.*

• **Structure et effectifs**

327 élèves à ce jour. Moyenne de 25,15 élèves par classe ce qui est plutôt confortable. Le choix d'une structure qui favorise les petits effectifs en cycle 2 permet aux plus jeunes d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Les nominations ont été tardives dans certaines classes. Cela sera le cas chaque année.

On note une certaine mobilité des familles avec 9 radiations et 2 inscriptions depuis le début de l'année.

Classe		Enseignant	Effectif
CP 67 Élèves	CP A	Magali BOUKHERS et Audrey LE ROCH	22
	CP B	Coralie MOIROD	24
	CP C	Céline BOELENs et Audrey LE ROCH	21
CE1 64 élèves	CE1 A	Pauline JOSSET et Antinéa WEISSE	25
	CE1 B	Céline TOUZAIN et Anassika LEMPEREUR	24
	CE1/CE2	Vanessa BENICHOu	15 + 8
CE2 58 élèves	CE2 A	Stéphanie GUIMARD	25
	CE2 B	Pierre DEBAS et Mallorie SALOMÉ	25
	CE1/CE2	Vanessa BENICHOu	15 + 8
CM1 76 élèves	CM1 A	Nathalie POPHILLAT	28
	CM1 B	Marion BOUVIER	28
	CM1/CM2	Anne-Claire MANGÉ et Donia BIRECHE	20 + 8
CM2 62 élèves	CM2 A	Céline PHONETHIPSVADS	27
	CM2 B	Brigitte DESROCHES et Donia BIRECHE	27
	Total à ce jour		327
Moyenne par classe à ce jour		25,15	

### Perspectives

À la prochaine rentrée, 62 élèves de CM2 quitteront l'école alors que 59 CP seront accueillis.

**Nous comptons sur les inscriptions en cours d'année pour le maintien des 13 classes. Nous serons informés des mesures de carte scolaire (fermeture ou ouverture de classes décidées par la Direction Académique du Val de Marne) à la fin du mois de janvier 2020.**

## • FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

### AIDE AUX ÉLÈVES

#### a- Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED se limite sur le secteur à la présence d'une psychologue scolaire. **Il est regrettable que les élèves en difficulté ne puissent bénéficier de l'aide d'un Maître E (aide pédagogique à l'entrée dans les apprentissages) et d'une Maître G (aide rééducative facilitant l'accès au « devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle »).**

**Stéphanie ANGENARD** : psychologue scolaire remplace Elisabeth FREYERMUTH, nommée sur Limeil-Brévannes.

- réalise des observations et des bilans psychologiques ;
- analyse et interprète les données recueillies ;
- mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents ;
- peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école ;
- participe aux équipes éducatives et de suivi (élèves en situation de handicap) ;
- fait le lien entre les partenaires de soin, de rééducation, l'école et les familles.

Coordonnées : [Stephanie.Angenard@ac-creteil.fr](mailto:Stephanie.Angenard@ac-creteil.fr)

RASED  
École LES BUISSONS  
2 rue des Bruyères  
94440 MAROLLES-EN-BRIE  
☎ : 01 45 95 02 15 (répondeur)

**Son secteur d'intervention a été élargi avec une partie de la commune de Noisieu. Afin d'être à l'écoute des parents, il est préférable de lui envoyer un mail en précisant l'école et le nom de l'enfant.**

#### **b- Santé à l'école**

##### **Médecin Scolaire : médecins répartis sur 3 bassins pour le département**

Les médecins scolaires contribuent à la réussite des élèves et participent à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques :

Ils réalisent des visites médicales ayant pour objectifs principaux :

- le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves ;
- l'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves avec des aménagements concertés avec l'équipe éducative ; (Projet Personnalisé de Scolarisation, Plan d'Accompagnement Personnalisé )
- le lien entre la famille, l'école et le monde médical pour les enfants qui ont des traitements à prendre sur le temps scolaire et périscolaire. (PAI : projet d'accueil individualisé)

**Actuellement, toutes les demandes sont transmises au Dr GROUSSET, Médecin Conseiller Technique auprès de l'IA-DASEN, à Créteil. Compte-tenu du nombre de médecins scolaires sur le département, il sera difficile d'avoir des diagnostics au cours de l'année.**

**Pour contacter les services de la médecine scolaire, il est nécessaire de se rapprocher du secrétariat du Centre Médico-Scolaire suivant :**

**Centre Médico-Scolaire BOISSY-SAINT-LÉGER**  
**École Jacques Prévert A**  
2 rue Jacques Prévert  
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER  
☎ : 01 45 99 35 71

Secrétaire Médicale : Audrey ALLONCLE

Coordonnées : [cms.boissy-st-leger@ac-creteil.fr](mailto:cms.boissy-st-leger@ac-creteil.fr)

**Les parents sont invités à prendre contact avec le Centre Médico-Scolaire de toute urgence si leur enfant doit prendre des médicaments sur le temps scolaire ou périscolaire pour faire le point sur le PAI, si cela n'a pas encore été fait.**

**Nathalie ROUSSEL** : Infirmière de l'Éducation Nationale du Collège Simone VEIL

Elle effectue les visites de contrôle obligatoires au cours de la scolarité. Les élèves de CE2 seront concernés cette année sur la période de décembre/janvier. Les parents seront informés afin de fournir le carnet de santé de leur enfant.

#### **c- Scolarisation des élèves en situation de handicap**

##### **Valérie FAZENDEIRO : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés**

- assure la mise en œuvre et le suivi des **Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)** et les relations entre les différents acteurs ;
- organise les **Équipes de Suivi à la Scolarisation** ;
- participe aux **Équipes Préparatoires** à la mise en place d'un PPS.

Coordonnées : [Valerie.Fazendeiro-Morot@ac-creteil.fr](mailto:Valerie.Fazendeiro-Morot@ac-creteil.fr)

**Collège Simone VEIL**  
12 rue François Coppée  
94520 MANDRES-LES-ROSES  
Tél. : 01 56 32 30 80

**L'enseignante référente a 280 dossiers à gérer. Elle sera donc dans l'incapacité d'assister à l'ensemble des réunions de l'année prévues dans le cadre de ses missions d'accompagnement.**

**Nabila YAHIA-CHERIF et Amalia BELMONTE : Accompagnantes des Elèves en Situation de Handicap**

- viennent en aide aux élèves de l'école

**Leur contrat respectif prévoit 21h00 et 20h00 d'intervention par semaine. Nous disposons donc de 41h00 à répartir auprès des 12 élèves ayant, à ce jour, une notification de la Maison**

**Départementale des Personnes Handicapées, alors que pour 4 de ces élèves il est prescrit 54 heures d'aide humaine.**

Ces 41h00 sont bien insuffisantes pour couvrir les besoins des élèves.

En janvier, Mme BELMONTE cessera son activité et la situation risque de se dégrader encore plus.

**Les représentants de parents souhaitent accompagner les familles dans leurs démarches auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale du Val de Marne, pour faire valoir leurs droits.**

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- ÉTUDE :** Pas suffisamment d'enseignants volontaires ⇒ PAS D'ÉTUDE  
**Une aide aux devoirs mise en place par le Lion's Club, a été proposée pour palier à l'arrêt de ce service,** mais le transfert jusqu'aux locaux n'est pas assuré.  
**Les représentants de parents souhaitent savoir si les enseignants des écoles proches ont été sollicités pour encadrer l'étude.**  
⇒ Les collègues de la maternelle ont été sollicités dès la pré-rentrée (fin août), mais aucune d'entre elles n'a répondu à l'offre.  
**Les parents élus se tournent vers la municipalité pour évoquer la possibilité de chercher des étudiants qui encadreraient l'étude.**  
⇒ Cette piste reste à explorer.  
**Les parents demandent si un animateur du centre de loisirs peut prendre en charge un groupe d'élèves désirant faire leurs devoirs.**  
⇒ Il est répondu que les enfants souhaitant réaliser leur travail du soir sur le temps d'accueil peuvent le réaliser de manière autonome.
- CANTINE :** Plus de 280 enfants mangent à la cantine chaque jour.  
**Les parents demandent comment a été choisi le nouveau prestataire pour la cantine.**  
⇒ Il y a eu un appel d'offre auquel 5 candidats ont répondu. Les critères sont nombreux. La Société Elios a été retenue.  
**Les parents rapportent de nombreux retours négatifs de la part des enfants, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Les parents déplorent qu'à plusieurs reprises, leurs enfants aient dû partager une partie de leur repas par manque de nourriture. Les enseignants ont remarqué des difficultés de digestion. Les parents souhaiteraient pouvoir venir sur un temps de cantine. Par ailleurs, il est signalé que les horaires auxquels se déroulent les commissions des menus ne permettent pas aux représentants de parents d'y participer.**  
**Les parents s'interrogent sur l'organisation du temps de cantine pour les collégiens, notamment le jour de grève où ceux-ci ont pu manger alors que les plus jeunes ont dû apporter un pique-nique.**  
⇒ La présence des collégiens ne gêne pas. Il s'agit de deux services différents, avec deux équipes de restauration distinctes.  
**Les représentants émettent le vœu, lors des grèves, d'être prévenus par un mot dans le cahier de liaison, ceci pour éviter que les élèves arrivent sans panier repas.**  
⇒ Si l'école est au courant en amont du mouvement de grève, un mot est fait.
- ACCUEILS :** En moyenne, une trentaine d'enfants participent à l'accueil du matin et plus de 90 à l'accueil du soir.

### Modalités d'inscription auprès de la mairie

**PRÉ-INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE 48h00 à l'avance pour éviter une majoration de 10%**

### Qui contacter ?

Service Enfance, Education Jeunesse : **01 45 98 66 08**  
[service.enfance@ville-mandres-les-roses.fr](mailto:service.enfance@ville-mandres-les-roses.fr)

Directeur du site : Sébastien FLAMAND  
Directrice adjointe du site : Cécile DARCHE  
Téléphone de service : **06 73 89 89 65**

## 2. TRAVAUX

Les tracés de la cour ont été refaits.

Les travaux d'installation du haut-parleur Wifi dans le centre de loisirs ont été réalisés, au cours de l'été.

Les élèves de CE2 et de CE1 ont été dotés de chaises adaptées à leur taille pour un meilleur confort.

#### **Travaux à envisager :**

- Étanchéité de la toiture devant la salle 7
- Réparation des stores de la BCD
- Aménagement de bancs sous le préau
- Pose de 3 ou 4 haut-parleurs Wifi (1 en zone jaune niveau 1, 1 dans l'office, 1 en zone blanche et en zone corail au rdc)
- Équipement des salles avec des dispositifs pour faire face aux fortes chaleurs. Cet équipement est particulièrement urgent pour les salles qui donnent sur la cour, dans lesquelles, la température monte très vite.  
Il est demandé aux services techniques d'étudier la question pour trouver un dispositif adapté.
- Pose d'espaliers dans le gymnase

**Les représentants de parents signalent la condamnation de 2 toilettes sur 3, dans les toilettes des garçons, ainsi que des verrous qui s'ouvrent facilement de l'extérieur (problème d'intimité).**

⇒ Les services techniques effectueront un contrôle.

Les enseignants seront plus attentifs, même si la surveillance est déjà importante et l'accès régulé (demande des enfants auprès d'un adulte pour se rendre aux toilettes, présence d'un adulte à proximité de la porte d'accès depuis la cour).

### **3- PRÉSENTATION ET VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Les propositions de modification travaillées en Conseil des Maîtres ont été envoyées aux représentants de parents, en amont du Conseil d'Ecole.

**Les modifications portent sur :**

- **l'obligation d'instruction à partir de 3 ans,**
- **l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires en fin de journée,**
- **la vie scolaire (implication des élèves dans la rédaction des règles de vie de l'école en se basant sur les droits et devoirs de chacun, évolution des objets interdits : CARTES DE TYPE POKEMON interdites)**

**Les représentants de parents se font porte-parole d'une demande d'aménagement des horaires pour qu'il y ait 10 minutes de battement entre la maternelle et l'élémentaire, soit un passage aux horaires suivants :**

**8h25 : ouverture de la grille**

**8h35 – 11h35 : classe**

**11h35 – 13h25 : repas**

**13h25 : ouverture porte**

**13h35 – 16h35 : classe**

⇒ Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil. En amont, il semble indispensable de consulter l'ensemble des familles par le biais d'un questionnaire car pour certaines familles, l'ouverture plus tardive de la grille peut les mettre en difficulté, au regard de leurs horaires de travail.

Après cette présentation, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

**Le règlement intérieur sera collé, avec la charte de la laïcité dans les cahiers de correspondance. Les règles de vie rédigées par les classes seront également présentes dans ce cahier.**

### **4- PROJET D'ÉCOLE**

Continuité du projet engagé l'an dernier, valable jusqu'en 2020.

Poursuite des actions engagées autour des 3 axes retenus :

#### **1. ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES**

**Réflexion sur les programmations par niveau**

**Construction d'outils communs par niveau**

Généralisation de l'évaluation par contrat de confiance

Nous avons établi des programmations communes à l'école, et fait le choix méthodes communes en étude de la langue et en mathématiques. Les nouveaux enseignants ont donc des méthodes imposées mais cela nous permet de garantir un parcours commun pour les 5 années passées à l'école. Il nous paraît important toutefois de laisser une certaine liberté aux enseignants, on ne peut pas tout uniformiser.

**Les parents souhaiteraient que les 3 CP fassent la même chose.**

⇒ Il y a des projets communs et des projets plus personnels, chaque enseignant ne peut pas se voir tout imposer.

## **2. DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES ELEVES ET LEUR APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE ET DE LA LIBERTE**

### **Généralisation des Conseils d'Enfants et débats associatifs**

Approfondissement de la gestion des conflits par des techniques de communication non violente

### **Réflexion sur les droits et devoirs, la gestion des émotions**

**Implication dans les cérémonies commémoratives, visite et rencontres des acteurs locaux de la vie démocratique**

Au regard d'incidents ou d'incivilités constatés, nous avons travaillé sur le règlement afin qu'il soit plus lisible pour les enfants. Nous avons travaillé sur les besoins, les droits et les devoirs. Cela a permis de mettre un cadre très utile pour une meilleure compréhension des droits et des devoirs.

Une classe de CM2 sera présente le 11 novembre pour la commémoration.

L'ensemble des élèves de CM2 ira visiter l'Assemblée Nationale le 24 avril.

## **3. RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES DE L'ECOLE**

**Poursuite des partenariats et implication dans les actions mises en œuvre sur le territoire (Municipalité, Usep, Grand Paris Sud Est Avenir, Associations, Lieux de culture)**

Avec la Municipalité, nous participons au Printemps de Poètes (cette année thème du courage). Plusieurs classes visitent l'exposition Mandr'art. Certaines classes se rendent aussi à la mairie.

GPSEA : deux classes feront partie d'un projet chorale avec intervenant. Le médiabus vient à Mandres mais aucune classe n'a été retenue pour le fréquenter sur le temps scolaire.

Usep : association toujours très active, implication en hausse des élèves et des parents lors de l'AG. L'école étant labellisée Génération 2024, de nombreuses actions sont en cours. Les enfants seront repris sur les temps d'APC pour travailler les techniques de débat. Le congrès départemental aura lieu le 29 mars où des temps d'échange entre enfants, parents, et enseignants seront organisés.

### **PROMOUVOIR UNE EDUCATION PARTAGEE AVEC LES PARENTS**

Poursuite des rencontres autour des bilans périodiques et temps de valorisation

**Les représentants de parents demandent à ce que la réunion des futurs CP soit avancée au mois de juin.**

⇒ Cela est possible mais nous ne pourrions pas annoncer aux parents le nom des enseignants qui auront la responsabilité des CP à la rentrée. La mairie devra être informée au plus tôt de la date cette réunion afin de la communiquer celle-ci aux nouveaux inscrits.

### **ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES**

Prise en charge de petits groupes d'élèves, à chaque période

Elles ont lieu de 16h30 à 17h30. L'enfant peut ensuite rejoindre le périscolaire avec un tarif préférentiel.

Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les enseignants des classes dans le cadre de conseils de cycle.

Il ne s'agit pas d'un soutien mais d'un temps où l'on propose des activités de manipulation, ou ludiques qui permettent aux élèves de regagner un peu de confiance. Sur la première période, l'accent a été mis sur l'aide à la lecture, mais au regard des besoins des élèves cela évoluera au cours des prochaines périodes. Ces activités pourront s'adresser à tous, et être en relation avec le projet d'école.

## **5- COOPÉRATIVE**

Les comptes de l'année scolaire 2018-2019 ont été vérifiés par Mmes MANGÉ et GUIMARD enseignantes de l'école ainsi que par Mme BOYER, représentante de parents d'élèves. Ils sont disponibles sur demande.

### **CHARGES**

Cotisations OCCE et Assurance

Matériel d'arts plastiques ; de jonglage...

Tremplin pour les activités gymniques

## PRODUITS

Les recettes des ventes de photos n'ont pas encore été comptabilisées. Les chèques seront mis en banque dans les prochains jours.

**Pas d'appel aux dons programmé pour le 1<sup>er</sup> Trimestre.**

**Solde disponible à ce jour : 4 842,67€**

CHARGES	€uros	PRODUITS	€uros
Achats de produits pour cession	0,00 €	Ventes de produits pour cession	0,00 €
Charges des activités éducatives	<b>340,91 €</b>	Produits des activités éducatives	0,00 €
Cotisations versées à l'OCCE	<b>624,60 €</b>	Subventions de l'Etat ou des collectivités locales	0,00 €
Assurances versées	<b>107,37 €</b>	Subventions d'associations	0,00 €
Autres charges courantes	0,00 €	Autres produits courants	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	Participations volontaires des familles	0,00 €
Achats de biens durables	<b>356,99 €</b>	Produits financiers (mutualisation)	0,00 €
		Produits exceptionnels	0,00 €
Total des charges	1 429,87 €	Total des produits	0,00 €
<b>SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>6 272,54 €</b>	<b>SOLDE ACTUEL</b>	<b>4 842,67 €</b>

Les comptes sont à disposition, des représentants de parents, s'ils le souhaitent.

## 6. SORTIES SCOLAIRES

Financement municipal des cars à hauteur d'un car par année civile et par classe.  
Les sorties doivent être en lien avec le projet d'école et de la classe.

**Une sortie payante ou à la journée est considérée comme facultative (L'assurance est obligatoire)**

**Les sorties sur Paris ne sont pas interdites mais, par mesure de précaution, nous éviterons les lieux touristiques.**

## 7. SÉCURITÉ

### PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

#### PROCÉDURE VISANT À

Se mettre à l'abri en attendant la prise de relais par les secours professionnels et les autorités compétentes

#### OBJECTIFS

Assurer la sécurité des élèves et des personnels  
Aider à gérer la crise dans l'école  
Organiser la répartition des missions  
Appliquer les directives des autorités

#### PROTOCOLE FACE À UN RISQUE MAJEUR

Mise à l'abri dans les salles de classe en fermant les fenêtres et les rideaux

Deux enseignants chargés de transmettre les informations entre la cellule de crise (bureau du directeur) et les zones de sûreté

PROTOCOLE FACE AU RISQUE ATTENTAT ou INTRUSION

- Chercher à s'échapper :
  - o s'éloigner du danger, sans s'exposer au danger.
- Chercher à se cacher :
  - o s'enfermer ;
  - o se barricader ;
  - o rester silencieux ;
- Alerter le 17 ou le 112 et obéir aux forces de l'ordre

**Un premier exercice de mise en sûreté s'est déroulé le jeudi 17/10/2019 sur le thème de l'intrusion :**

**Bilan de cet exercice (durée 15') :**

- déclenchement du signal : signal peu audible
- S'enfermer, se barricader, rester silencieux : plutôt efficace, certains élèves ont eu du mal à rester calme et silencieux
- Transmettre les informations : transmission des effectifs via Whatsapp non efficiente

Un temps de discussion s'est déroulé dans chaque classe, après l'exercice, afin d'éviter de laisser les élèves, notamment les plus jeunes, dans un imaginaire anxiogène.

**Suites à donner :**

- **Installation de 3 ou 4 haut-parleurs wifi supplémentaires pour une meilleure couverture sonore.**
- **Transmission par SMS à B. Gailhac, S. Guimard, V. Benichou et N. POPHILLAT à privilégier.**

SÉURITÉ INCENDIE

Les consignes sont affichées

Un exercice d'évacuation a été réalisé.

Le bâtiment a été évacué en moins de 2 minutes.

A 20h40, l'ordre du jour est écoulé et la séance est levée.

Compte-rendu rédigé par Bruno GAILHAC, directeur de l'école  
à partir des notes prises par Anne-Claire MANGÉ et Stéphanie GUIMARD

Le directeur de l'école



Bruno  
GAILHAC

Représentant élu de la  
liste FCPE



Dorothée  
BOYER